

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 16 avril 2020

Volume 2 no 52 – 16 avril 2020

Revenu Québec

Versement de l'augmentation liée aux travaux du comité sur l'expertise, l'attraction et la rétention

Le comité relatif à l'expertise, l'attraction et la rétention de Revenu Québec poursuit ses travaux malgré la pandémie.

La partie syndicale aurait souhaité que l'employeur verse le pourcentage minimal d'augmentation prévu dans l'entente (1,8 % au 31 mars 2020), mais ce dernier a plutôt décidé d'attendre que les deux parties finissent leurs travaux.

Lorsque les travaux du comité seront terminés, l'augmentation de 1,8 % sera versée de façon rétroactive à compter du 31 mars 2020. Le versement sera effectif pour tous les échelons et pour toute augmentation supérieure à 1,8 % convenue entre les parties.

Des questions ? Écrivez-nous à revenuquebec@spgq.qc.ca.

Comité d'attraction rétention

Christian Thériault
Valérie Côté
Simon Rocheleau

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante [Coronavirus \(COVID-19\)](#) pour demeurer informé des plus récents développements. N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension!